

Rapport Annuel d'Avancement 2016 du Mouvement SUN

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Rapport 2016 : Évaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs et multi-secteurs

Avril 2015 - Avril 2016

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2016

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2016¹ ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à l'exercice d'Évaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	Oui=6 (Agriculture, Sante, Affaires sociales, Affaires humanitaires, Genre, Education)
Société civile	
Milieux scientifique et universitaire	Oui=Réseau des scientifiques
Donateurs	Oui= Banque Mondiale
Nations Unies	Oui = 5 (FAO, PAM, UNICEF, OMS, UNFPA)
Secteur privé	Oui=1 (Fédération des Entreprises du Congo)
Autre (veuillez préciser)	

¹ Notez que les résultats analysés de cet exercice d'évaluation conjointe ainsi que les informations sur la façon dont l'exercice a été entrepris dans les pays seront inclus dans le Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2016.

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? 12

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriel	<input type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriel	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui

Pourquoi ?

La participation aux réunions de collecte des données était une opportunité de tout un chacun d'évaluer non seulement le travail collectif de toute l'équipe SUN-RDC, mais aussi et surtout l'implication dans la poursuite de l'attente des objectifs assignés au SUN-RDC. Cet exercice a été fait durant les heures habituelles de service.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir / développer des mécanismes de coordination au niveau des pays

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME (UN Netwok)	Le score de l'année dernière	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le	<ul style="list-style-type: none"> Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement, à la Primature (soutien politique). Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement en tant que coordinateur au niveau de la Primature Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière. Désignation des points focaux des secteurs sensibles a 	<ul style="list-style-type: none"> 3, presque achevé. 	<p>2 - Le Point focal/SUN pour la RDC a été désigné par le gouvernement dès l'adhésion de la RDC au Mouvement Sun. Quatre réseaux sont mis en place : Bailleurs, agences UN, société civile, réseau des scientifiques. Six secteurs étatiques ont déjà désignés leurs Points focaux/SUN et participent aux réunions de coordination. Les démarches sont en cours pour la mise en place du réseau du secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La structure formelle existe depuis décembre 2015. Le comité national multisectoriel de nutrition (CNMN) est mis en place à travers le décret signé par le Premier Ministre le 16/12/2015 portant sa création, organisation et son fonctionnement. Les réunions de coordination techniques ont lieu de manière régulière, mais pas encore les réunions du CNMN. Cinq 5 réseaux existent (société civile, Agences UN, donateurs,

<p>secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.</p>	<p>la nutrition, et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée ▪ Établissement des termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation [Documents à l'appui requis]. 		<p>Les réunions de coordination sont tenues mensuellement. Les termes de référence sont bien définis, et les mécanismes de coordination a tous les niveaux (central, provincial et territorial) et selon le cadre institutionnel sont en cours d'élaboration.</p>	<p>scientifique et secteurs étatiques), mais peu fonctionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse non formelle faite sur bases d'échanges entre partenaires sous le leadership du Ministère de sante. ▪ Feuille de route pour les agences UN, société civile, scientifique et donateurs en cours d'élaboration.
---	---	--	---	---

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner à l'interne et élargir l'adhésion, et collaborer avec d'autres parties prenantes pour élargir son influence

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Groupes d'acteurs clés travaillant pour inclure de nouveaux membres, par exemple, les partenaires de développement ; divers groupes de la société civile ; des partenariats du secteur privé ; les médias ; les parlementaires ; le milieu scientifique et 	<p>▪ 3</p>	<p>3 - Adhésion d'autres membres est de plus en plus croissante dans les réseaux existants.</p> <p>Le processus d'élaboration du Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PNSMN) et de son Plan opérationnel est fini. Le PNSMN est finalise et disponible.</p> <p>Les secteurs étatiques sensibles à la nutrition ont participé activement a ce processus jusqu'à la fin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessité de renforcer le leadership en matière de coordination multisectorielle pour la nutrition. ▪ Nécessité de renforcer les connaissances des secteurs étatiques sensibles à la nutrition sur leurs rôles et responsabilités, et leurs contributions à la réduction de la malnutrition en RDC ▪ Des efforts sont déployés au niveau des acteurs pour engager des nouveaux membres (donateurs, société civile) ▪ Les discussions sur des thèmes spécifiques ne sont pas encore entamées. ▪ Deux comités provinciaux sur
---	--	------------	--	---

<p>impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).</p>	<p>universitaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local, et créer une boucle de commentaires entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. 			<p>26 provinces sont déjà mis en place (Sud Kivu et Kasai)</p>
---	--	--	--	--

Marqueur de progrès 1.3 : S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs, et contribuer à celle-ci				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir que les acteurs de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs contribuent aux discussions sur : cadre légal/politique, cadre commun de résultats, plans, suivi et rapportage financier, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active. 	<p>▪ 1</p>	<p>1 - Dans le cadre de l'élaboration du PNSMN, un consultant a été recruté pour assister non seulement à l'élaboration, mais aussi à la finalisation du dit PNMN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plateforme multisectorielle existe, pas encore fonctionnelle comme il se doit.

Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion sérieuse sur ses propres contributions et réalisations				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>]. ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc. 	<p>▪ 1</p>	<p>2 - La plate-forme multi-acteurs partage d' informations sur les réunions tenues et les divers engagements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des engagements à travers les conférences call bimensuelles avec le Secrétariat du Mouvement SUN.
Marqueur de progrès 1.5 : Soutenir l'impact de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<p>▪ 1</p>	<p>1 - L'approche multisectorielle de la nutrition est en train d'être institutionnalisée dans les mécanismes de planification au niveau national : désignation des points focaux, une ligne budgétaire inscrite dans le budget de l'Etat pour 2015 ; les documents stratégiques commencent à prendre en compte les aspects de nutrition en référence au PNMN (Programme National d'Investissement Agricole, Programme national stratégique de développement,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de volet nutrition dans des documents stratégiques d'autres secteurs (santé, agriculture, plan, eau) ▪ L'intégration de la plateforme est encore limitée et fait parfois à travers le PRONANUT.

organisations.			cadre d'investissement).	
----------------	--	--	--------------------------	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	- Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement, à travers le PRONANUT, organise quelques fois des réunions de coordination avec les secteurs sensibles à la nutrition.
ONU	- Les agences UN contribuent à cet appui à travers le plaidoyer, mais aussi l'appui technique. Des réunions des réseaux donateurs et UN sont appuyées. Les agences ont apporté un appui à travers un Consultant lors du processus d'élaboration du PNSMN.
Donateur	-
Secteur privé	- Les acteurs du secteur privé sont regroupés dans la fédération des entreprises du Congo (FEC). Les démarches sont en cours pour la mise en place du réseau de secteur privé.
OSC	- Bien que le réseau de la société civile est en place, il y a une nécessité de le rendre beaucoup plus opérationnel.
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Avec la signature du décret portant création, organisation et fonctionnement du CNMN, l'implication des secteurs étatiques devient de plus en plus une réalité. Des réunions se tiennent pour demander l'assistance non seulement pour le renforcement des capacités en nutrition, mais aussi à l'inclusion du volet nutrition dans leurs programmes.

Sur base du PNSMN, il y a des provinces qui ont commencé à réunir les secteurs étatiques provinciaux et les partenaires pour l'élaboration de leurs plans.

Le grand défi demeure l'absence des ressources financières

Processus 2 : Un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	Le score de l'année dernière	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 	<p>4 - L'analyse des politiques tout comme des programmes existants relatifs à la nutrition a été faite depuis l'année passée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approche multisectorielle assurée dans le PNSMN et Plan Opérationnel. ▪ L'inclusion du volet nutrition dans divers documents stratégiques : Plan national de développement sanitaire (PNDS), Programme national d'investissement agricole (PNIA), Programme national stratégique de développement (PNSD), Global Financing Facility (GFF). ▪ Les démarches pour améliorer la législation sur la fortification alimentaire en cours avec la FEC.

<p>parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>	<p>politiques et législations sont analysées</p>			
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents.</p>				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent 	<p>▪ 2</p>	<p>3 - En RDC, il existe déjà 1) des politiques spécifiques à la nutrition et à d'autres domaines sensibles à la nutrition tels que l'agriculture/la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement, la santé publique, l'éducation et la protection sociale ; 2) des législations sur les codes internationaux de commercialisation des substituts du lait maternel. Des discussions sur l'harmonisation des politiques en matière de nutrition entre les secteurs étatiques sont engagées. Des réunions sont tenues avec le groupe des parlementaires pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de plan de plaidoyer et de communication élaboré. ▪ Avec le plaidoyer mené, le volet nutrition est bien pris en compte dans le GIB tout comme dans le GFF. ▪ Des efforts sont déployés en matière de plaidoyer par différents réseaux en place, mais ce n'est pas encore bien structure.

<p>mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essaient d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<p>spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, des ateliers. ▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>		<p>renforcer notre plaidoyer au plus haut niveau de l'Etat.</p>	
--	---	--	---	--

Marqueur de progrès 2.3 : Développer et réviser les politiques et cadres juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties des prenantes dans les pays				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et 	<p>▪ 1</p>	<p>3 - Le projet de décret portant création du Comité National Multisectoriel de Nutrition (CNMN) est signé depuis le 16/12/2015.</p> <p>Les échanges en rapport avec l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles sont en cours avec les autres Ministères (11) impliqués dans le domaine de la nutrition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien que le CNMN soit mis en place, il y a une nécessité de le rendre opérationnel.

	<p>la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>			
Marqueur de progrès 2.4 : Opérationnaliser / appliquer les cadres juridiques				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation <p>[Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents]</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<p>2 – Le document de politique nationale de nutrition a été largement diffusé. Le PNSMN et le plan opérationnel sont en cours de vulgarisation dans les provinces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien que les mécanismes de monitoring ne sont pas définis pour le suivi de l'application des législations, on présume que celles-ci sont appliquées à travers la vulgarisation des documents stratégiques cités.

Marqueur de progrès 2.5 : Mener le suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact de la politique				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<p>2 - Les informations sur la politique nationale de nutrition sont partagées non seulement au niveau national, mais aussi international à travers les conférences.</p> <p>Les expériences en matière de nutrition sont documentées de façon continue : le suivi des activités de nutrition à base communautaire, promotion et suivi de la croissance de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a une nécessité absolue de documenter les bonnes pratiques en générale.

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Depuis la signature du décret, les secteurs étatiques sensibles à la nutrition, tout comme les partenaires, se retrouvent à travers le cadre institutionnel avec comme référence les documents de politique et stratégiques élaborés avec leur implication.
ONU	- Leadership et appui technique au gouvernement
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Depuis la signature du décret, le cadre politique est bien compris par toutes les parties prenantes. Ce cadre politique est renforcé par divers documents stratégiques et de mise en œuvre. Pour assurer la cohérence, ces documents constituent une référence pour tout programme qui s'intéresse au volet nutrition. Ceci veut dire que toutes les parties prenantes ont compris la vision du Gouvernement congolais en matière de nutrition. Le défis demeure la mise en œuvre de ces plans suite a l'absence de financement.

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.² Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes autour de cibles / politiques nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	Le score de l'année dernière	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties 	1	3 – La politique nationale de nutrition constitue une base pour l'harmonisation des programmes et l'alignement sur la nutrition non seulement des réseaux déjà mis en place et d'autres partenaires, mais aussi des secteurs étatiques sensibles à la nutrition.	Toutes les interventions définies sont initiées en tenant compte de la politique nationale de nutrition et d'autres documents stratégiques et opérationnels déjà élaborés. Ces documents sont en train d'être partagés avec les partenaires et

² « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

<p>concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.</p> <p>Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<p>prenantes et d'actions pour la nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions ▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>			<p>vulgarises dans les provinces.</p>
<p>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en cadres communs de résultats redevables du renforcement de la nutrition</p>				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale ▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs³ ▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 – Le cadre commun des résultats constitue une partie importante du Plan opérationnel du PNSMN. Il a été élaboré sur base des objectifs assignés aux programmes tels que définis dans le plan opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre commun de résultats, les axes stratégiques avec les objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs, et les cibles sont bien définis.

³ Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

<p>mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et évaluation.</p>	<p>résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe); les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé</p>			
<p>Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats</p>				
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<p>1 – La mise en œuvre du plan opérationnel, par surcroit le cadre commun des résultats, est conditionnée par le financement qui fait défaut pour le moment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan d'action annuel 2016 est fait au niveau central. ▪ Les plans d'action annuels sont élaborés aux niveaux des provinces avec comme documents de base le PNSMN

<p>nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<p>pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre</p>			<p>et le plan opérationnel.</p>
<p>Marqueur de progrès 3.4 : Suivre conjointement les actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats</p>				
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multisectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<p>1 – La mise en œuvre du plan opérationnel n'est pas encore effective.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le système d'information devra être complété (canevas de rapportage, fréquences,...)

<p>conjointes de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<p>performance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>			
<p>Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre d'actions visant à comprendre, atteindre et maintenir l'impact de la nutrition</p>				
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre ▪ Audit social des résultats et 	<p>▪ 1</p>	<p>1- La mise en œuvre du plan opérationnel n'est pas encore effective.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse situationnelle a été faite. L'évaluation d'impact ne pourra être faite qu'après la mise en œuvre du plan opérationnel.

	<p>analyse de l'impact par la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>			
--	---	--	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Les documents de base pour l'alignement autour du cadre commun de résultats disponibles et consolident le leadership en nutrition.
ONU	- L'appui technique et financier a été effectif lors de l'élaboration du plan opérationnel qui convient le cadre commun de résultats
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

<p>RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée) (réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)</p>
<p>A ce jour en RDC, toutes les interventions relatives à la nutrition sont bien définies dans les documents de base cités ci-haut. Le cadre commun de résultats est bien défini. Cependant, le défi majeur demeure l'absence de financement pour la mise en œuvre du plan opérationnel et de ce fait le suivi du cadre commun des résultats.</p>

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	Le score de l'année dernière	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont</p>	3	3	L'évaluation de la faisabilité financière est déjà faite, et le rapport final est disponible.

<p>d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).</p>	<p>tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>			
<p>Marqueur de progrès 4.2 : Suivre et rédiger un rapport sur le financement de la nutrition</p>				
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Reporting</i> sur les interventions spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public 	<p>▪ 2</p>	<p>2 - Une ligne budgétaire SUN est inscrite dans le budget 2015 de l'Etat. Pour mieux suivre les dépenses de l'Etat liées aux interventions de nutrition, un exercice sur les allocations budgétaires et dépenses de l'Etat liées à la nutrition est en cours pour 2012, 2013, 2014, 2015, et 2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La ligne budgétaire SUN avait été allouée mais cette allocation n'a pas été effective. Les mécanismes de décaissement sont en cours de révision.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</p>			
<p>Marqueur de progrès 4.3 : Intensifier et aligner les ressources, notamment, aborder les insuffisances financières</p>				
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Les analyses faites ont permis d'identifier les déficits en rapports avec les programmes de nutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien qu'il y ait une ligne budgétaire SUN dans le budget de l'Etat, il n'y a pas eu de décaissement. D'où la nécessité de procéder à la mobilisation des ressources financières à travers un plaidoyer soutenu. De ce fait, les bailleurs devraient fournir 100% des ressources pour l'exécution du plan opérationnel.

	internes et externes supplémentaires. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement			
Marqueur de progrès 4.4 : Transformer les promesses en décaissements				
Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisés à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)	1 -	1 – A ce jour, il n'y a aucun engagement financier des partenaires.	Il n'y a aucun engagement financier des partenaires.

Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats de la mise en œuvre et l'impact pour la nutrition				
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<p>2 - La RDC a participé aux ateliers sur le chiffrage des couts et le traçage des dépenses en alimentation et en nutrition à Nairobi et à Cotonou.</p> <p>L'inscription d'une ligne budgétaire SUN dans le budget de l'Etat est un atout majeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des efforts de plaidoyer sont en cours.

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
Gouvernement	- Une allocation budgétaire était disponible dans le budget de l'Etat, mais le décaissement n'a pas été effectif.
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Malgré l'allocation budgétaire confirmée dans le budget de l'Etat, le suivi financier ne pouvait être fait sans décaissement.

Annexe 1 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.	Mr.	Dieudonne Kwete	Primature	kweteshamantshiey@primature.cd	0994065705	oui
2.	Prof.	Dr. Banea Mayambu	PRONANUT, Ministère de la Sante Publique	jpbanea@pronanut.org	0998035884	oui
3.	Mr.	Muderhwa Jacques	PRONANUT, Ministère de la Sante Publique	runesham@gmail.com	0820272665	oui
4.	Mme	Christine Nepa Nepa	Ministère Enseignement Primaire et Secondaire	cnepanepa@yahoo.fr	0810696896	oui
5.	Mr.	Paulin Kund Kaboy	Ministère Genre, Famille et Enfant	kundkaboy@yahoo.fr	0995791157	oui
6.	Mme	Germaine Penelembe	Ministère Affaires sociales et actions humanitaires	agerpene@yahoo.fr	0999945884	oui
7.	Mme	Victorine Milandu Monika	Ministère Affaires sociales et actions humanitaires	monika.victorine@yahoo.com	0998239577	oui
8.	Mr.	Lufimpu Jean	Ministère Agriculture et développement rural	jeanlufimpu@yahoo.fr	0815024295	oui
9.	Mr.	Kunzonza Abel	Ministère du Plan & Reconstruction	akuzonz@yahoo.fr	0816894164	oui
10.	Dr.	Mapatano Ali	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche.	mapatanow@yahoo.fr	0998947313	oui
11.	Mr.	Pythers Balenza	Fédération des Entreprises Congolaise	balenza1@yahoo.fr	0895338484	oui

12.	Mme	Ines Lezama	UNICEF	ilezama@unicef.org		oui
13.	Dr.	Theophile Bansimba	UNICEF	tbansimba@unicef.org	0817151249	oui
14.	Mlle	Sali Bina	PAM	Sali.bina@wfp.org	0817006795	oui
15.	Mr.	Patrice Badibanga	PAM	Patrice.badibanga@wfp.org	0856284411	oui
16.	Mme	Guytaine Matindi	FAO	guytaine.matindi@fao.org	0998190781	oui
17.	Dr.	Kini Brigitte	OMS	kininsikub@who.int	0811706417	oui
18.	Mr.	Luc Laviolette	World Bank	llaviolette@worldbank.org	0811593932	oui
19.	Mme	Abetty Bilanda	UNDP	ndele@unfpa.org	0817100401	oui
20.	Mme	Aimerance Kabena	SUN-Reseau de la Societe Civile	akabena@hki.org	0999508661	oui

Annexe 2 : Questionnaire supplémentaire :

1.	<p>Combien de fois votre plateforme multisectorielle et/ou ses organes associés se sont-ils réunis depuis la dernière auto-évaluation ? Veuillez fournir les détails de la réunion, le cas échéant, à savoir, les réunions des comités techniques, les réunions interministérielles, les réunions de groupes de travail, etc.</p>	<p>Il y a eu : 2 réunion de coordination multisectorielle et 4 réunions des agences UN</p>
2.	<p>Votre plateforme multisectorielle est-elle répliquée aux niveaux décentralisés ? Ou y a-t-il un mécanisme de coordination pour la nutrition au niveau sous-national ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails (composition, rôles, etc.) sur le mécanisme de coordination</p>	<p>Non, la plateforme multisectorielle n'est pas encore effective en province. Cependant, le bureau de coordination provinciale du PRONANUT, avec l'appui des partenaires, organise des réunions sur la nutrition</p>
3.	<p>Avez-vous organisé un événement de haut niveau depuis la dernière auto-évaluation ? (Oui/Non) Veuillez fournir des détails sur l'événement organisé (forum sur la nutrition, atelier pour les fonctionnaires de haut niveau, etc.)</p>	<p>Non, pas encore. Pour le forum sur la nutrition, tout comme pour la table ronde de mobilisation des fonds, il ne manque que de financement.</p>
4.	<p>Envisagez-vous d'organiser un événement de haut niveau dans les prochains mois (avril 2016 -avril 2017) ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur l'événement qui sera organisé</p>	<p>Nous n'attendons que le financement pour organiser le forum et la table ronde.</p>
5.	<p>Avez-vous identifié des ambassadeurs de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions desdits ambassadeurs.</p>	<p>Pas encore.</p>
6.	<p>Les parlementaires de votre pays sont-ils engagés à travailler pour le renforcement de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des parlementaires pour la nutrition.</p>	<p>Oui, il y a un groupe de quelques parlementaires qui sont déjà imprégnés de l'approche multisectorielle et de SUN. Nous comptons commencer avec ce petit groupe.</p>
7.	<p>Les journalistes sont-ils membres des médias impliqués dans le respect de la nutrition dans l'agenda de votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des médias et des journalistes pour la nutrition.</p>	<p>Oui nous travaillons avec les journalistes pour l'organisation des émissions radio-télé, mais pas sur une base régulière.</p>
8.	<p>Y a-t-il des conflits d'intérêt déclarés de l'intérieur ou l'extérieur de votre plateforme multisectorielle ? (Oui/Non) Si oui, comment les conflits d'intérêts sont-ils gérés ?</p>	<p>Non.</p>
9.	<p>Avez-vous une politique / plan / stratégie de mobilisation sociale / plaidoyer et communication ? (Oui/Non) Si oui, veuillez joindre une copie du document</p>	<p>Il existe juste un draft de plan de plaidoyer.</p>
10.	<p>Utilisez-vous le site Web SUN, sinon, quelles sont vos suggestions d'amélioration ?</p>	<p>Nous l'utilisons régulièrement.</p>
11.	<p>En vue de soutenir les besoins d'apprentissage, quels sont les moyens préférés pour : – accéder à l'information, aux expériences et conseils pour les parties prenantes dans le pays ? – mettre l'accent sur les échanges de pays à pays ?</p>	<p>Accéder à l'information et mettre l'accent sur les échanges de pays à pays</p>

12.	Serait-il pertinent pour votre pays de réfléchir et échanger avec les pays SUN qui font face à une crise humanitaire / crise prolongée, ou qui sont dans un état de fragilité ?	Volontiers.
13.	Quels critères pour le regroupement avec d'autres pays SUN avec lesquels vous partagez les défis / opportunités similaires seraient les plus utiles pour votre pays ? Des exemples de critères sont la fédération, les économies émergentes, la maturité dans le Mouvement SUN, le double fardeau de la malnutrition, etc. (pour des échanges potentiels sur mesure à partir de 2017)	Maturité dans le Mouvement SUN

Annexe 3 : Priorités pour 2016 - 2017 :

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des services disponibles pour soutenir les pays SUN dans la réalisation de leurs priorités nationales de nutrition en 2016 - 2017. Veuillez consulter la liste ci-dessous et noter vos priorités pour l'année à venir, en fournissant des détails spécifiques, de sorte que le Secrétariat du Mouvement SUN puisse mieux apprécier la façon de maximiser la prestation du soutien qui vous est approprié.

--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des documents de politique et de législation pertinente ✓ Analyse de la situation / contextuelle ✓ Cartographie de la main-d'œuvre disponible pour la nutrition ✓ Planification stratégique pour définir les actions à inclure dans le cadre commun de résultats ✓ Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ✓ Soutien pour une meilleure gestion des données (par exemple, les plateformes nationales d'information pour la nutrition Estimation des coûts de mise en œuvre des actions (niveau national et/ou sous-national) suivi financier (niveau national et/ou sous-national) ✓ Soutien pour les lignes directrices de développement pour organiser et gérer le cadre commun de résultats au niveau sous-national ✓ Financement des programmes sélectionnés (diligence raisonnable) ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche contextuelle pour éclairer la prise de décision pour la mise en œuvre ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche pour générer des preuves 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public ✓ Engagement des médias pour influencer les décideurs, la redevabilité et la sensibilisation ✓ Mise à profit des événements de haut niveau, des partenariats et des canaux de communication pour tirer parti des engagements, générer des investissements et améliorer les données ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication ✓ Développement des données probantes sur la base des produits de communication pour appuyer le renforcement dans la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien pour les évaluations de compétence et des besoins de compétence ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination. ✓ Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire) ✓ Analyse / orientation pour les cadres institutionnels aux niveaux national et infranational, y compris la plateforme multisectorielle, les mécanismes de coordination, les groupes d'acteurs entre autres ✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts ✓ Analyse de l'environnement favorable plus étendu pour le renforcement de la nutrition, comme l'analyse de l'engagement politique, ou l'analyse du groupe d'acteurs
---	--	--

<p>Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :</p>	<p>Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :</p>	<p>Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication ✓ Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire) ✓ Soutien pour les lignes directrices de développement pour organiser et gérer le cadre commun de résultats au niveau sous-national ✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition 		

Annexe 4 - Renforcement de la nutrition : Définition d'un cadre commun de résultats

Le Secrétariat du Mouvement SUN a préparé cette note pour vous aider à faire le point des progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre commun de résultats

1. Au sein du Mouvement SUN le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés qui ont été convenus entre les différents secteurs du gouvernement et parmi les autres parties prenantes.
2. L'existence d'un cadre commun de résultats négocié et convenu aide les différentes parties du gouvernement et d'autres parties prenantes (y compris les partenaires de développement) à travailler efficacement ensemble.
3. L'idéal est que le cadre commun de résultats soit négocié et convenu sous l'autorité du plus haut niveau de gouvernement, que tous les secteurs concernés soient impliqués et que d'autres parties prenantes soutiennent pleinement les résultats et leur mise en œuvre.
4. Le cadre commun de résultats permet à différents acteurs de travailler en synergie, avec un but commun. Il combine (a) un ensemble unique de résultats escomptés, (b) un plan de mise en œuvre des actions pour réaliser ces résultats, (c) le chiffrage de la mise en œuvre du plan (ou matrice), (d) les contributions (en termes de programmes et de budget) devant être faites par les différentes parties prenantes (y compris ceux de l'extérieur du pays), (e) la mesure dans laquelle ces contributions sont alignées lorsqu'elles sont conçues et mises en œuvre, (f) un cadre de suivi et d'évaluation qui permet à tous d'évaluer la réalisation des résultats.
5. Un cadre commun de résultats élaboré doit inclure un tableau des résultats escomptés : il comprendra également un plan de mise en œuvre chiffré, peut-être avec *une feuille de route* décrivant les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Il peut également être un ensemble de documents, ou des mémorandums d'entente définissant les obligations mutuelles entre les différentes parties prenantes. En pratique, le plan de mise en œuvre est souvent un amalgame de plusieurs plans de différents secteurs ou parties prenantes, d'où notre utilisation du terme « matrice de plans » pour décrire le cas dans lequel le cadre commun de résultats contient plusieurs plans de mise en œuvre. Le groupe de documents qui composent le cadre commun de résultats d'un pays sera le point de référence commun pour tous les secteurs et parties prenantes travaillant ensemble pour renforcer la nutrition.
6. L'élaboration du cadre commun de résultats est éclairée par le contenu des politiques et stratégies nationales de développement des différents secteurs (par exemple, la santé, l'agriculture et l'éducation), la législation, les résultats des recherches et les positions prises à la fois par le gouvernement local et la Société civile. Pour qu'il puisse être utilisé comme un point de référence, le cadre commun de résultats nécessitera l'approbation technique de la part du gouvernement redevable de la mise en œuvre des actions en matière de nutrition. Le cadre commun de résultats sera de la plus grande valeur en recevant l'appui politique de haut niveau : le gouvernement national et/ou le chef de l'État. Pour la mise en œuvre effective, les approbations peuvent également être nécessaires auprès des autorités au sein du gouvernement local.
7. Il arrive souvent que certaines autorités ou parties prenantes sectorielles s'engagent plus dans le processus de recherche de consensus sur un cadre commun de résultats que d'autres. Un accord complet entre les secteurs et les parties prenantes exige à la fois du temps et de la diplomatie. Pour trouver des moyens pour aller de l'avant avec un engagement similaire de tous les secteurs et parties prenantes, les pays SUN partagent leurs expériences pour le développement des cadres.
8. Les pays SUN trouvent généralement utile que leurs cadres communs de résultats soient examinés par des pairs afin de contribuer à les rendre plus efficaces ou de les renforcer. Si l'examen utilise des méthodes standard, le processus d'examen peut également faciliter la sécurisation des

Auto-évaluation 2015 de plateforme nationale multi-acteurs

investissements. Si nécessaire, le Secrétariat du Mouvement SUN peut aider les pays SUN à accéder à des personnes pouvant les soutenir dans ce renforcement.